### Département de la Gironde

## République Française COMMUNE DE SAINT LAURENT DU BOIS

Nombre de membres Séance du 22 juin 2023

en exercice: 10 L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux juin l'assemblée régulièrement

convoquée le 22 juin 2023, s'est réunie sous la présidence de

<u>Présents:</u> 9 <u>Sont présents:</u> Colin SHERIFFS, Sébastien BOLZON, Hélène CASAGRANDE,

Geneviève AIMASSO, Jean-Louis ÉLAIN, Philippe SANCHOT, Michèle

**Votants:** 9 LAFFITTE, Philippe PEREIRA, Vincent DESPAGNE

Représentés :

Excusés: Sandrine LE DREFF

Absents:

Secrétaire de séance : Geneviève AIMASSO

# Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du Jeudi 22 Juin 2023

#### Ordre du Jour:

1) FDAEC 2023

M. le maire informe le Conseil du montant de la subvention FDAEC 2023 qui est de 9 615 €.

Il propose pour l'utilisation de ces fonds :

La réalisation d'une terrasse en bois derrière la salle des fêtes et l'achat de matériaux pour permettre le cloisonnage et la création de sanitaires à l'intérieur du local des associations/atelier municipal.

Après discussion, le Conseil donne son accord pour cette utilisation et prends la délibération suivante.

### DE 2023 025 - FDAEC 2023

M. le Maire fait part à ses Conseillers des modalités du Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes pour l'année 2023 avec une subvention d'un montant de 9 615 €.

Le Maire rappelle que la subvention ne peut être sollicitée que sur des dossiers d'investissement et qu'un autofinancement de la commune de 20% est obligatoire.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de réaliser en 2023 l'opération suivante au nom du FDAEC 2023 :

La réalisation d'une terrasse en bois derrière la salle des fêtes : 11 225 € HT

L'achat de matériaux pour permettre le cloisonnage et la création de coin sanitaires à l'intérieur du local des associations/atelier municipal : 3 084.33 € HT

Total: 14 309.33 € HT

Et d'adopter le plan de financement suivant :

FDAEC 2023 : 9 615,00 € (67%)

AUTOFINANCEMENT: 4 694.33 € (33%)

MONTANT DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT : 14 309,33 € HT

La séance est levée à 20H